

Motion 2531

pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le nombre important de déchets produits par les Cheneviers (environ 40 000 tonnes) qui sont traités hors canton afin d'être valorisés nécessitant transports et perte de revenus de leur traitement (environ 30 000 tonnes) ;
- la masse importante des déchets stockés sur le site de Châtillon qui représente un potentiel considérable de recyclage et des coûts de traitement qui pourraient être autofinancés ;
- la faible valorisation des scories à Genève (notamment dans la halle aux mâchefers du Bois-de-Bay) compte tenu des objectifs de 50% à 70% de recyclage tout à fait possible avec l'application des technologies actuelles ;
- le rapport de la Cour des comptes n° 86 de 2015 qui mettait en évidence la saturation du site de Châtillon et la nécessité de trouver des solutions ;
- l'indisponibilité, à ce jour, d'un plan cantonal des déchets pour la période 2018-2021 ;
- les nombreux objets déposés sur la thématique des décharges bioactives (Q 3808, P 2035, P 2036, P 2037, P 2038 et la réponse du Conseil d'Etat sur la M 2452-A) et le rejet massif de la population quant à l'ouverture d'une nouvelle décharge de type D,

invite le Conseil d'Etat

- à réduire de manière significative la quantité de mâchefers mis en décharge bioactive en les revalorisant en circuit court avec des objectifs de recyclage minimaux de 50% ;
- à intervenir auprès des SIG afin de faciliter, notamment avec des partenaires privés, le traitement sur le site de Châtillon des vieux mâchefers, tenant compte des nouvelles technologies développées ces trois dernières années (fragmentation sélective des scories), et de ce fait prolonger sa durée de vie.